

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DE ...
 de
 UNITE (CLAIR)
 BT de
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 94 / 1989

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE N°
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
89307114

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
Lundi 6 février 1989 - 23 heures 25.
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 RN. , commune de
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)
 Témoins oculaires : R - D - A - P
 OBJET DE LA PROCÉDURE
 " Apparition objet volant non identifié - (O.V.N.I)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
 SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse
2	Plans et croquis
3	Audition R.
4	Audition D
5	Audition A P
6	Audition P
7	Audition A M
8	Audition R V:
9	Article de presse
10	Correspondance témoin S et du (Association Astronomique de France)

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;
 M.le Sous-Préfet à

M. le Général commandant la Région Aérienne à

M. le Ministre de la Défense (DGGN) à Paris

AUX ARCHIVES dt Gpt. X VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 198

SIGNATURE ET CACHET

UNITE

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

94 / 1989

PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE

N°PIECE

1

N°FEUILLET

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

" Observations nocturnes d'un phénomène ou d'un objet volant non identifié".

Ce jour ^{DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES} quinze février mil neuf cent quatre-vingt neuf. ^{NOUS TROUVANT A (LIEU)}

nous soussigné(s) N _____, adjudant, commandant la brigade de
officier de police judiciaire,
Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

- PREAMBULE -

----- Le sept février mil neuf cent quatre-vingt neuf, à onze heures, Monsieur R _____, de _____, se présente au bureau de notre brigade et nous informe qu'au cours de la nuit alors qu'il circulait sur la RN. _____, il a été ébloui par deux éclairs bleutés et son véhicule neutralisé par un objet lumineux ayant la forme d'un ballon de rugby. Il précise qu'il était avec sa famille et que d'autres personnes ont été témoins des faits. -----
Il précise que dès son arrivée à _____, il a avisé la brigade locale et dans la matinée il a informé la presse. -----
----- Immédiatement, nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie. -----

- EXPOSE DES FAITS -

----- Il s'agit d'observations nocturnes, phénomène naturel ou produit de la technologie humaine, rapportées avec précision par des témoins distants de plusieurs kilomètres. Observations rapprochées avec perturbation sur le système d'éclairage de son véhicule pour le premier témoin Mr. R _____ ; gerbe d'étincelles et chute d'une boule de feu pour les témoins P _____ et A _____.

- ENQUETE -

----- L'examen des lieux indiqués par le témoin principal Mr. R _____, en bordure de la RN. _____, sur la commune de _____, coordonnées hectométriques _____ dans la zone du quadrillage 31 T, n'a pas permis de découvrir des traces de brûlure ou autre. -----
----- Le phénomène a été observé à 23 heures 25, le 6 février 1989, par un ciel étoilé et sans lune. Le temps était parfaitement clair, il gelait et il n'y avait pas de vent. -----
----- Par message n° 324/2, nous avons rendu compte des faits à nos supérieurs hiérarchiques. Le GEPAN (Groupe d'études des phénomènes aérospaciaux non identifiés) du centre spatial de _____ a été immédiatement informé par le commandement. Cet organisme aurait précisé qu'il s'agissait d'un phénomène naturel observé en divers points du territoire national. -----

L'O.P.J.

.../...

----- Monsieur R. , a été ébloui par deux éclairs bleu/vert d'une forte intensité. Il a aperçu à 25 mètres un objet ayant la forme d'un ballon de rugby, stationnaire au dessus du sol, sans bruit et, qui au deuxième éclair est parti à grande vitesse plein Est. Entre les deux éclairs, tous les feux de son véhicule se seraient éteints et ce dernier aurait été freiné (Pièce n°3).

----- Madame A. P. (Pièce n° 5) et en particulier Mr. F (Pièce n° 6), font état d'une gerbe d'étincelles comme une fusée de feu d'artifice d'où est descendue une boule de feu ; pour Mr. P dans la forêt (600 ha), (voir plan géographique - Pièce n° 2). -----

----- Les autres témoins entendus ou non sont unanimes à préciser qu'ils ont été surpris par un puissant éclair qui a illuminé tout l'environnement ; Mme R de , aurait vu aussi une traînée blanche se déplaçant Sud/Nord. Enfin, nous joignons à la procédure (Pièce n° 10), une correspondance, non vérifiée, qui émane de Mr. S du département de la qui serait affilié à une association astronomique laquelle aurait observé le phénomène. -----

- CLOTURE -

----- Conformément aux directives, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que nous transmettons directement à Mr. le procureur de la République à , par la voie hiérarchique à Monsieur le Commissaire de la République à et aux autorités militaires énumérées au bordereau d'envoi. -----

----- Fait à , le 14 février 1989. -----

L'Officier de police
judiciaire.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ
 brigade d
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 94 / 1989

PROCÉDURE
 D ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

89307114/1
 N° PIÈCE 4
 N° FEUILLET 1/

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
 (Voir procès-verbal de synthèse)

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour mil neuf cent quatre-vingt neuf, au bureau de la brigade,
 Nous soussigné(s) N _____, adjudant, commandant la brigade de
 Officier de police judiciaire,
 Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● **PERSONNE CONCERNÉE**
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 D
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M né française
 FILIATION < DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS > SITUATION DE FAMILLE
 de M/S
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)
 demeurant le lieu-dit

----- Faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue aussitôt et séparément, nous déclare à 10 heures 15 : -----
 -----" Dans la nuit du 6 au 7 février courant, alors que je revenais de chez M. A) futur beau-père de mon fils G, j'ai été avec mon épouse témoin d'une lueur particulièrement intense. Je circulais au volant de mon véhicule Citroën Dyane, sur le CD entre et . Il était environ 23 heures 20, je montais la côte de . A mes côtés avait pris place mon épouse. Soudain, sur notre droite en direction de , nous avons vu une lueur intense qui a duré le temps d'un éclair ; tout le ciel a été illuminé et on y voyait comme en plein jour. Ce phénomène s'est reproduit dans les mêmes conditions peut-être un peu moins fort deux secondes environs après. -----
 S.I : On n'a pas vu de boule de feu ou tout autre chose simplement ces deux éclairs. Le ciel était étoilé, il commençait à geler ; il n'y avait pas de vent. Je précise que la lueur était bien bluetée ; un joli bleu. -----
 S.I : Je n'ai remarqué aucune autre situation similaire. C'est la première fois que je voyais cela. Mon véhicule a fonctionné normalement. -----
 ---- Ce n'est que le lendemain que j'ai appris que Mr. R avait aperçu un objet, à 5 kms de moi, à la même heure. -----
 ----- Mon épouse ne pourra vous en dire plus ; elle m'a demandé ce que c'était mais je n'ai pu lui répondre. On n'a pas été ébloui. -----
 ----- Le 8 février 1989, à 10 heures 45. -----
 ----- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'Officier de police judiciaire.

I de

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

94 / 1989

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

89307114/2

N° PIÈCE

N° FEUILLET

5

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(Voir procès-verbal de Synthèse)

Ce jour

date et heure

nous trouvant à (lieu)

huit février mil neuf cent quatre-vingt neuf, au

Nous soussigné(s)

N _____, adjudant, commandant la brigade de
Officier de police judiciaire,

Vu les articles

16 à 19 et 77 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

A. (épouse S) - femme au foyer

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F née le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

française

FILIACTION

de

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

M/2

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

---- Au _____, faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue aussitôt et séparément, nous déclare à 11 heures 30 :

----- Effectivement, dans la nuit du 6 au 7 février 1989, aux environs de 23 heures 30, j'ai été avec mon époux qui conduisait son véhicule témoin d'une lueur intense qui a ressemblé à une fusée de feu d'artifice. Nous circulions sur le chemin départemental _____ et nous nous trouvions très exactement à l'entrée Sud de _____, en face l'usine _____. Mon époux conduisait assez doucement, le ciel était étoilé. Nous avons vu cette lueur sur notre droite en direction du pont du _____. Nous avons vu un crépitement d'étincelles qui montait au dessus des toits des maisons.

S.I : Non! on n'a pas entendu de bruit. Cette vision a duré quelques secondes le temps de le voir. Je ne peux bien préciser la couleur, ce n'était ni rouge, ni bleu, plutôt de couleur jaune. -----

S.I : Non! nous n'avons pas été éblouis et notre véhicule a fonctionné normalement. -----

S.I : Monsieur R. A. _____, est mon beau-frère et, il m'a appelé au téléphone le soir pour me demander si nous avions aperçu quelque chose. Nous avons passés la soirées ensemble et nous étions partis en même temps par des voies différentes. Mon fils T. _____, âgé de 19 ans, qui nous avait précédé a lui aussi aperçu comme un éclair plus long qu'un éclair d'orage ; il se trouvait sur le CD _____ après _____ en direction du CD _____. Il n'a rien remarqué d'autre. -----

---- Je suis affirmative, nous avons vu exactement comme une fusée de feu d'artifice. -----

-----Le 8 février 1989, à 11 heures 50. -----

----- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de police
judiciaire.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DE QUÉBEC
 UNITÉ
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 94/ 1989

PROCÉDURE

D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE

89307114/3

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE 2
 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(Voir procès-verbal de synthèse)

Ce jour ^{date et heure} huit février mil neuf cent quatre vingt neuf, ^{nous trouvant à (lieu)} au bureau de la brigade,

Nous soussigné(s) N, Adjudant, Commandant la brigade de
 Officier de Police Judiciaire.

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● **PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 A (épouse R. - femme au foyer.

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)
 F née

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 française

FILIATION
 de

SITUATION DE FAMILLE
 M/4

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

----- " faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue aussitôt et séparément, nous déclare à 18 heures 45. -----

un mot rayé nul approuvé

-----" Je me trouvais aux ~~25~~ l'arrière sur la banquette du véhicule conduit par mon époux R A, dans la soirée du 6 février courant. Il était 23 heures 25 et nous circulions tranquillement par une nuit étoilée et calme en direction de, lorsque nous avons été éblouis par un flash d'une très grande intensité. Tous les environs se sont éclairés comme en plein jour. Cet éclair qui s'est produit à mon avis devant la voiture a été suivi d'un deuxième pratiquement desuite. Je ne peux préciser l'endroit de ce deuxième éclair qui était général ; on voyait les montagnes environnantes comme en plein jour. C'est alors que j'ai aperçu à une vingtaine de mètres sur ma droite, un objet de forme ovale relevé à une extrémité vers le ciel. Il m'a semblé qu'il était suspendu au dessus du sol d'une vingtaine de mètres. Cette forme était éclairée comme un néon. Cet objet est parti très rapidement comme une fusée en direction de sans laisser de trace ou de trainée de fumée par exemple. Cet objet est parti comme un éclair. Au moment des éclairs, j'ai senti que le véhicule était freiné assez brutalement. Avant que les feux s'éteignent, j'ai vu le compteur tomber de 80 à 40 km/h. J'ai senti comme un vent fort qui nous a freiné. -----

S.I : Non! les éclairs ne m'ont pas fait mal aux yeux. -----

S.I : Lorsque l'objet a eu disparu les feux du véhicule ont fonctionné normalement. Je dois dire que tout s'est passé très vite. Les éclairs étaient de couleur bleu/vert. Je n'ai entendu aucun bruit ni senti d'odeur particulière. Nous avons eu tous très peur. Ce qui m'a le plus impressionné c'est le fait que nous étions seuls sur la route. -----

S.I : Non! cet objet ne tournait pas sur lui même et devait avoir une dizaine de mètres de longueur. -----

----- Le témoin approuve et paraphe avec nous un mot rayé nul.

----- Le 8 février 1989, à 19 heures. -----

----- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire.

UNITE

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

94 / 1989

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

8930 / 114/4

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(Voir procès-verbal de synthèse)

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour sept février mil neuf cent quatre-vingt neuf , quinze heures.

Nous soussigné(s) N _____, adjudant, commandant la brigade de
Officier de police judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M né

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

française

FILIACTION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

de]

M/4

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

----- Au bureau de la brigade, faisons comparaître la personne ci-dessus nom-
mée, qui entendue aussitôt et séparément nous déclare à quinze heures : -----

----- Hier soir 6 février 1989, aux environs de 23 heures 25, j'ai été té-
moin d'une vision étrange, un flash très puissant qui provenait d'un objet
volant de forme cylindrique. Je circulais au volant de mon véhicule Peugeot
, à la vitesse de 80 km/h environ, sur la RN , en direction de
. A mes côtés avaient pris place mon fils V , âgé de 16 ans et sur
la banquette arrière mon épouse née A M , âgée de 50 ans.
Sur les lieux que je vous ai indiqué, j'ai soudainement eu un éclair bleu/
vert, juste au dessus de la voiture. Tous les feux de mon véhicule se sont
éteints. Paniqué, j'ai continué d'avancer mais mon véhicule perdait beaucoup
de sa puissance. J'ai alors aperçu sur ma droite à 25 mètres environ de la
route, dans un prés, un engin cylindrique suspendu de quelques mètres au
dessus du sol. Ce cylindre devait avoir une dizaine de mètres de diamètre ;
il n'était alors pas éclairé, je l'ai pourtant bien vu mais bien entendu
très rapidement. Il est resté là 8 à 10 secondes environ, le temps que j'ai
fait 200 mètres, sans lumière. C'est alors qu'il s'est produit un deuxième
Flash de même caractéristiques que le premier ; j'ai vu les collines éclairées
sur plus de 3 kms. Aussitôt, sans bruit, cet engin s'est éloigné comme un
éclair en direction du Nord-Est. Au même instant, tous les feux de mon véhi-
cule ont fonctionné normalement. -----

S.I : Non! je ne me suis pas arrêté, au contraire je suis rentré rapidement
à mon domicile. Je revenais de voir des amis à , mon beau-frère,
nous avions tué le cochon. Mon fils et mon épouse ont parfaitement vu
comme moi ce qui s'est passé ; nous avons eu une grande peur, le fils n'a pas
dormi de la nuit. -----

S.I : Cet engin avait la forme d'un ballon de rugby ; ce n'était pas une
soucoupe volante. Je l'ai vu disparaître au loin très rapidement lumineux
bleu-vert. Les yeux nous ont piqué à tous les trois. -----

La personne entendue

L'officier de police
judiciaire.

S.I : Il faisait nuit, le ciel était étoilé et il n'y avait pas de vent. Au moment des faits, aucun usager ne circulait en sens inverse et j'étais seul dans l'autre sens. -----

S.I : Les lumières du tableau de bord se sont bien éteintes et j'ai roulé dans le noir. Avec les lignes blanches je voyais la route. Je n'ai pas freiné. Lorsque la lumière de mon véhicule est revenue, je roulais à 40 Km/h. -----

----- Je ne suis pas le seul témoin, ma belle-soeur et son époux S. A , accompagnés de leur fils D. âgé de 17 ans qui circulaient sur le CD en direction de la route Nationale , soit à 3 kms environ des lieux, ont vu une traînée lumineuse assez haut dans le ciel, se diriger Sud-Ouest/Nord-Est. Monsieur et Mme D domiciliés à , qui circulaient entre , soit à 5 kms des lieux, ont vu les deux éclairs. Cette famille revenait également de chez mon beau-frère de . Ils ont vu la campagne illuminée comme en plein jour sans pouvoir préciser d'où cela venait. -----

----- J'exerce la profession d'agent technique à la mairie de et mon premier reflexe a été d'aviser la brigade de dès mon retour."-----

- Le 7 février 1989, à 16 heures. -----

----- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de police
judiciaire

1

UNITÉ

BT :

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

94/ 1989

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE

TEMOIN

AUTRE CAS

89307114/5
N° PIÈCE
N° FEUILLET
1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(voir procès-verbal de synthèse)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour huit février mil neuf cent quatre-vingt neuf, au bureau de la brigade

Nous soussigné(s)

N° _____, gđjudant, commandant la brigade, O.P.J,
G _____, MDL/Chef, adjoint à la brigade de

O.P.J

Vu les articles

16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M né

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Espagnole

FILIAISON

de

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

M/1

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant au domaine de

----- Faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue aussitôt et séparément nous déclare à 16 heures 45 :

-----" Je suis employé en qualité d'ouvrier agricole par Mr. M' sur le domaine de . A la suite d'une parution dans la

, j'ai téléphoné à la brigade de , pour les informer de ce que j'avais vu au cours de la nuit du 6 au 7 février. -----
 ---- Il était 23 heures 30 environ et je me trouvais à proximité de l'étable sur le chemin de mon habitation lorsque j'ai été saisi par une forte lueur qui a éclairé les lieux environnants. Comme je venais d'éteindre la lumière, j'ai pensé au feu à l'étable et, je me suis retourné. C'est alors que j'ai aperçu sur la colline en face plein Nord-Est, un panache d'étincelles comme un feu d'artifice, de couleur orange. Cette vision a duré l'instant de 4 à 5 secondes, je pense. Aussitôt, j'ai vu se former au fond du panache, une boule de feu de couleur blanche, luisante, qui est descendue rapidement vers le sol en laissant une traînée de fumée blanche et, qui a disparu derrière la colline. Je n'ai entendu aucun bruit. Je suis resté là pendant un moment, pour m'assurer qu'il n'y avait pas de feu dans la forêt qui se situe vers le lieu de chute. Cette boule incandescente était de la grosseur et de la forme d'une lune pleine. -----

S.I : J'ai vu ce panache d'étincelles après avoir été ébloui par l'éclair que j'ai comparé à un éclair d'orage durant les été chauds. Je n'ai personnellement rien ressenti. Le ciel était étoilé et il commençait à geler. ----

S.I : Je suis affirmatif la boule de feu est tombée verticalement derrière la colline. La traînée était large comme une brume blanche qui descendait.

----- Le 8 février 1989, à 17 heures.

----- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Les enquêteurs.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OUVRIERE
 1
 UNITÉ
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 94 / 1989

PROCÉDURE

D ' ENQUETE PRELIMINAIRE

89307114

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE 18
 N° FEUILLET 1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
 (Voir procès-verbal de synthèse)

Ce jour ^{date et heure} huit février mil neuf cent quatre vingt neuf à ^{nous trouvant à (lieu)} :

Nous soussigné(s) N , Adjudant, Commandant la brigade de
 Officier de Police Judiciaire.
 Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● **PERSONNE CONCERNÉE**
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 R
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M, Frs
 FILIATION **fils de** SITUATION DE FAMILLE /

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)
 demeurant , pré-apprenti ébéniste. - - - - -
 Nous trouvant au bureau de la brigade de , comparait devant nous
 la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue aussitôt et séparément, nous
 déclare à dix neuf heures:

Le lundi 6 février 1989, vers 23 heures 30', je me trouvais dans la
 voiture Peugeot conduite par mon père R , A . Nous roulions vers
 sur la RN . J'occupais la place passager avant. Derrière, se trouvait ma mère.
 -----Après avoir dépassé le carrefour qui permet d'aller à , j'ai vu
 sur ma droite, non loin de la route, dans un champ, " un flash". Il n'y a pas eu
 de bruit. Ce "flash" a duré quelques secondes. Le champ, la route et tout le
 secteur ont été éclairés. Nous avons l'impression d'être en plein jour. - - - - -
 S.I.: Je n'ai vu aucune forme spéciale. Je ne peux donner aucune précision en ce
 sens. La lumière était de couleur bleue mais très claire. - - - - -
 Devant cet état de fait, j'ai eu le réflexe de baisser ma tête et de mettre mes
 bras par dessus. - - - - -
 Mon père a continué à rouler. A cet instant, j'ai eu vraiment très peur. Je ne
 peux pas vous dire comment cette lumière et ce "flash" se sont éteints. Mon père
 est seul en mesure de vous donner des précisions. - - - - -
 S.I.: Nous étions seuls sur la route nationale. Personne ne venait en sens inverse
 et aucune voiture ne nous suivait. - - - - -
 S.I.: Je n'ai vu qu'un seul "flash". Je ne sais pas s'il y en a eu d'autre après
 car j'ai vite baissé la tête. - - - - -

Le 8 février 1989 à 19 heures 20'.
 Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la
 déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou
 à y retrancher.
 La personne entendue L' O.P.J.

Ciel mon O.v.n.i. !

Dans la région de , on en est encore tout ébloui : comme venu d'ailleurs, un gigantesque flash a illuminé le paysage. Les témoins racontent

Objet volant non identifié, phénomène atmosphérique ou fantaisie de réfléchissement, toutes les explications sont envisageables en ce qui concerne les observations faites par une dizaine de personnes dont une a, nettement, aperçu « l'objet » après qu'un gigantesque flash ait illuminé le paysage.

Nous avons eu bien souvent à relater ce genre d'observations concernant des O.v.n.i., rarement nous avons bénéficié d'autant de témoignages concordant sur l'heure, les effets et l'emplacement géographique du « centre » du phénomène.

Lundi soir, trois voitures quittent On avait tué le cochon et la famille se disloquait, chacun regagnant son domicile à . Trois communes du

Un grand jour

Pour rentrer à M. R son épouse et leur garçon ont emprunté la R.N. en direction de Il

est 23 h 25 quand leur voiture arrive entre l'embranchement de et celui de à la hauteur de l'agglomération de

C'est là, à cet instant, qu'ils vivent une aventure dont ils n'étaient pas, encore, remis hier après-midi : « ... Imaginez-vous, nous raconte R , que tout le paysage, sur des kilomètres, a été brusquement éclairé comme en plein jour par une lumière de couleur bleu-vert dont on ne voyait pas la source, je pense que cela provenait d'un point qui devait se trouver juste au-dessus de notre véhicule. »

Précisons qu' R... jouit d'une excellente réputation, il est considéré comme un quadragénaire sage, très bien équilibré et de bon conseil. Employé communal, il est estimé par tous ceux qui le connaissent et est tout le contraire d'un affabulateur. Il fallait que cela soit dit, tant est extraordinaire la suite de son récit : « ... Au même moment, les lumières de la voiture se sont éteintes, mais, ajoute-t-il avec honnêteté, j'ai

à plusieurs kilomètres de là et notamment par les occupants de deux autres voitures qui avaient quitté en même temps que les R mais par une autre route. L'axe de leurs observations reportées sur la carte routière recoupe exactement le point où se trouvait la famille R au moment de l'événement.

Roulant sur la départementale D. , en direction de où ils sont domiciliés, M. et Mme D se sont retrouvés « éclairés » comme en plein jour. On voyait, disent-ils, toutes les montagnes aux alentours... »

De leur côté, les époux S qui habitent Le et circulaient sur la R.D. , ont fait, eux aussi, des observations. Elles diffèrent légèrement par rapport à celles des autres témoins mais leur fils, qui était devant avec une dizaine de minutes d'avance, apporte des précisions qui se rapprochent sensiblement de celles de M. R tout au moins en ce qui concerne les lueurs d'une rare intensité.

La caresse d'un satellite ?

Dès que la gendarmerie a été alertée, une enquête a été ouverte par la brigade de . L'adjudant N , commandant cette unité, s'est rendu sur le terrain pour tenter de retrouver des traces de ce mystérieux objet. Rien, semble-t-il, n'a été relevé au niveau du sol.

Deux personnes de la région de ont observé, quant à elles, une traînée lumineuse qui se déplaçait d'ouest en est avec cinq minutes de décalage par rapport à ce qui a été vu à

Hier soir, on comptait douze personnes ayant observé le phénomène dans des aspects parfois différents mais il est certain que le nombre de ces témoignages donne une coloration troublante à cet événement.

Contacté hier, le centre d'études des phénomènes des retombées atmosphériques disait ne pas avoir été informé de ce qui s'était produit dans la région. « Il y a, en ce



Les époux D. , de , de plusieurs kilomètres ont vu la lueur.

moment, énormément de retombées de satellites, nous a expliqué un technicien qui précisait : dans la nuit, cela provoque des traînées lumineuses tout à fait spectaculaires, à ce moment-là les O.v.n.i. deviennent des objets volants tout à fait identifiés... »

Si cette supposition venait à se confirmer, il faudrait, aussi, admettre que ce satellite-là est passé rudement près de notre planète.



L'adjudant N , commandant la brigade de , détaille les explications du témoin.



C'est en rentrant au que M. et Mme S ont aperçu la traînée lumineuse.

tellement eu peur que c'est peut-être moi-même qui ait fait une fausse manœuvre et ai calé sans m'en rendre compte... » Les membres de la famille R ont éprouvé une telle frayeur qu'ils n'ont pas dormi de la nuit !

Comme un ballon de rugby

Après l'intense lueur qui n'a duré que quelques secondes, ils ont aperçu à droite de la route un énorme objet volant en forme d'un ballon de rugby allongé horizontalement d'une trentaine de mètres de largeur et qui paraissait stationner. La lumière paraissait être émise par l'engin qui a semblé se poser sans que M. R puisse indiquer exactement à quelle distance de la route. Puis il y a eu, à nouveau, une illumination du décor naturel dont l'effet a été observé

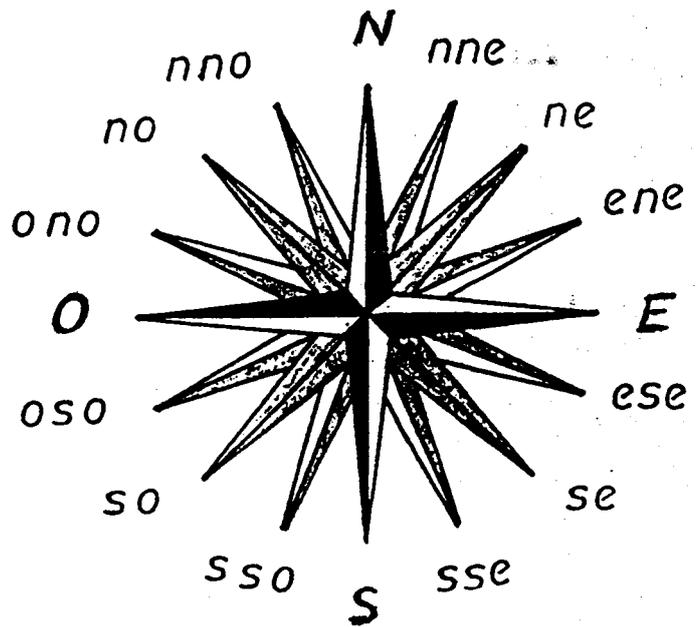


M. R : « C'est exactement en cet endroit que nous avons vu « l'objet ». »

BRIGADE DE

PLANS ET

CROQUIS



Procès-verbal N°: 94

en date du: 7 FEVRIER 1989

Affaire: O.V.N.I.

R. S.

le 10 février 1989

Messieurs,

Nous avons appris hier que vous enquêtiez sur un phénomène lumineux qui a été vu dans votre région vers 23h25 lundi soir 6/02. J'étais seul dans mon bureau à
à 16 Km de

quand j'ai entendu entre 23h15 et 23h30 un claquement sec que j'ai cru reconnaître un coup de fusil. Ma femme et mon fils qui participait à une observation astronomique dans les environs sont rentrés après 23h30 et m'ont déclaré avoir vu un phénomène lumineux que mon fils a ressenti comme un phare et ma femme comme une boule lumineuse. Leurs confrères restés près du télescope ont déclaré le

lendemain avoir vu le même phénomène à la même heure. Personne n'a entendu ce que j'ai pris pour un coup de Feu.

Si vos enquêtes aboutissaient à un phénomène naturel qui concernerait l'astronomie et si cela vous était possible, voudriez-vous avoir l'amabilité de nous en avertir.

Nous appartenons à l'Association Astronomique de France et à l'Association Astronomique du

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

NUMÉRO
D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

DESTINATAIRES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	

Copie, à Mr. le Colonel Commandant la Légion de